



BANQUE des
TERRITOIRES



Petites villes de demain Déploiement en Nouvelle-Aquitaine

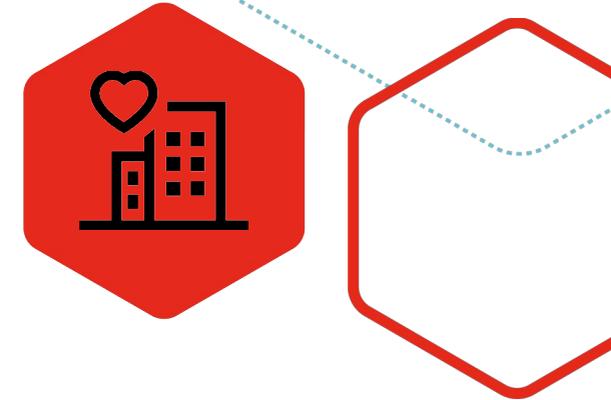
Département de la Dordogne

La contribution de la Banque des Territoires : quel soutien à l'ingénierie ? (1/2)

Un soutien décisif qui répond à un problème structurel

Soutien à l'ingénierie - 200 M€ au total :

- **1 - 45 M€ (dont 5,9M€ en NA) pour le co-financement d'une partie des postes de chefs de projet revitalisation, notamment dans les territoires PVD fragilisés, à hauteur de 25% en complément de l'ANAH (50%) ;**
 - Action opérée par l'ANCT pour le compte de la BDT : un chef de projet par groupement d'ingénierie
 - 15K€ /an dans la limite de 25% des coûts effectifs du poste pendant la durée du programme
- 2 - 85 M€ (dont 11,1M€ en NA) destinés au co-financement des études thématiques, pré-opérationnelles et opérationnelles à hauteur de 50% maximum ;**
 - Co-financement des études sous MOA de la collectivité PVD
 - Prise en charge de 10 % à 50 % maximum de la prestation (minimum 20% pour le bénéficiaire)
- 3 - 70 M€ pour le financement d'assistances techniques - marché à bon de commande national, pris en charge à 100% par la Banque des territoires**
 - Assistance au management de projet destinée aux territoires dont les projets sont moins avancés
 - Prise en charge d'études thématiques présentant un caractère d'urgence ou un enjeu de souplesse de déploiement



La contribution de la Banque des Territoires : quel soutien à l'ingénierie ? (2/2)

Une réponse complémentaire à un problème conjoncturel de crise commerciale



Offre spécifique au plan de relance, mobilisable jusqu'au 31/03/2021 :

- Prise en charge à hauteur de 20K€/an pendant 2 ans d'un poste de manager de commerce
- Prise en charge à hauteur de 20K€ de la mise en place d'une solution numérique de commerce
- Prise en charge à 100% d'une étude préalable à la mise en place d'une solution numérique de commerce
- Prise en charge à 100% d'une étude sur la situation du commerce de centre-bourg post-confinement

Sollicitations à transmettre directement à relance-commer-proxi@caissedesdepots.fr

La contribution de la Banque des Territoires : quel soutien au financement ?

➤ Une offre de financement spécifique :

- ❑ *La BDT pourra déployer le prêt PRU PVD (Livret A + 0,6% - Durée 30 ans max) pour toutes opérations situées dans une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ET une collectivité sélectionnée dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », et concourant à la requalification territoriale (Equipements publics ; Infrastructures et aménagements urbains ; Bâtiments tertiaires privés contribuant à la revitalisation économique du quartier ; Portage foncier dans le cadre de projets d'aménagement...*

➤ En complément de notre offre de financement habituelle :

- ❑ *Offre de prêt dédiée aux projets de construction, rénovation et transformation des bâtiments éducatifs (EDU-prêt)*
- ❑ *Offre de prêt dédiée à la modernisation des infrastructures de transport (MOBI-Prêt)*
- ❑ *Offre de prêt dédiée aux projets d'infrastructures d'eau potable, d'assainissement, de traitement des eaux pluviales et de GEMAPI (AQUA-Prêt)*
- ❑ ...

La contribution de la Banque des Territoires : quel soutien à l'investissement ?

- Des possibilités d'intervenir en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des projets
 - ❑ *En direct*
 - En fonds propres dans des projets d'ampleur significative ...
 -ou en quasi-fonds propres dans des projets de taille intermédiaire
 - Avec une recherche d'impact social et/ou territorial
 - Avec des co-investisseurs
 - Avec une recherche d'effet de levier
 - ❑ *De manière intermédiée*
 - Via la création de foncières de redynamisation dédiées au portage d'immobilier d'activité
 - Via les EPL dont la BDT est actionnaire ;
 - Via le réseau France Active que nous avons contribué à doter d'un outil d'investissement spécifique

Projet de foncière de redynamisation ACV / PVD

- ❖ Etat des lieux – Diagnostic
- ❖ Acteurs
- ❖ Montage juridique et financier
- ❖ Gouvernance
- ❖ Calendrier

Un principe d'intermédiation de notre soutien à l'ingénierie

- Notre cible de référence : les groupements de territoires d'ingénierie (dits « Territoires PVD ») à la tête desquels se trouve un chef de projet PVD. Ces regroupements sont définis par l'Etat en concertation avec les partenaires locaux et doivent faire l'objet d'une annonce en janvier 2021
- Une action intermédiée pour le soutien à l'ingénierie
 - Le conseil régional : pour les 40 communes désignées par le CR comme faisant l'objet d'un accompagnement dans le cadre de l'AMI régional - Pour le département de la Dordogne (24) : **SARLAT / MONTPON MENESTEROL / MUSSIDAN**
 - Les conseils départementaux : tous les « groupements de territoires d'ingénierie » propres à chaque département à l'exception des communes accompagnées par le Conseil régional
- Une action intermédiée par l'ANCT pour le co-financement des chefs de projet
- Une action directe de la BDT pour les sujets de financement (prêts) et d'investissement (fonds propres ou quasi-fonds propres)

Un principe d'intermédiation de notre soutien à l'ingénierie

➤ Le cheminement des demandes de financement

- Des projets portés par les groupements de territoires d'ingénierie
- Des demandes de financement transmises aux partenaires d'intermédiation qui assurent l'interface avec les groupements
- Des arbitrages réalisés dans le cadre des comités d'intermédiation
- Information des bénéficiaires par le CD ou le CR
- Versement par le CD ou le CR

➤ La gouvernance

- Un pilotage local assuré par les exécutifs communaux et intercommunaux : il définit et porte le projet territorial
- Un comité d'intermédiation associant la BDT, le(s) CD et le CR : il valide au cas par cas les demandes de soutien en ingénierie de la BDT (et le cas échéant de celles du partenaire CD ou CR). Il se prononce sur la base d'une demande chiffrée et d'un cahier des charges
- Un comité départemental animé par le Préfet délégué de l'ANCT : il articule l'action de l'ensemble des partenaires du programme (conseil départemental , BDT , ANAH, CEREMA...)

Financements BDT : comment en bénéficier ?

Solliciter nos financements : vos interlocuteurs

Bénéficiaire du co-financement partiel pour les postes de chefs de projet revitalisation :

- ✓ contributions intermédiées par l'ANCT (NB : l'affectation des postes de chefs de projet est définie par l'ANCT lors de la définition des groupements de territoires d'ingénierie)

Bénéficiaire du co-financement aux ingénieries locales :

- ✓ contributions intermédiées par des partenaires (conseil départemental si accord avec BDT , ou conseil régional pour les communes de l'AMI « centre bourg » / PVD)

Bénéficiaire du financement d'assistances techniques destinées aux territoires les moins

- **avancés** (prises en charge à 100%)
 - ✓ conseil départemental par défaut, ou conseil régional pour les CL évoquées en slide 14

Soutien aux investissements locaux : 100 M€ mobilisés. Ex. projets de SCIC..

- ✓ votre interlocuteur habituel de la Banque des Territoires

Offre de prêt pour les territoires bénéficiaires :

- ✓ votre interlocuteur habituel de la Banque des Territoires

Formation : contribution à la formation des chefs de projet via l'université des territoires CDC

- ✓ Précisions à venir

